AR PREFECTURE

017-211703475-20190328-2019_03_D1-DE Regu le 01/04/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 28 MARS 2019 à 19 h 00 Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

<u>OBJET</u>: D1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

<u>Date de convocation</u> :			
Nombre de conseillers en exercice : .		29	
Nombre de présents		21	
Françoise MESNARD, Maire, Cyril MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myrian	•	•	GUIHO, Jean
Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Jacques CARDET, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.			
Représentés :		7	
Philippe BARRIERE	donne pouvoir à	Natacha MICHEL	
Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO	
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN	
Gérard SICAUD	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET	
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE	
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Michel JARNOUX	
Henriette DIADO-DASYLVA	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNA	۸U
Excusée :		1	
Sylvie FORGEARD-GRIGNON			
Présidente de séance : Françoise MES	NARD		

<u>Présidente de séance</u> : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Médéric DIRAISON

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082 17415 Saint-Jean-d'Angély cedex

Tél.: 05 46 59 56 56 Fax: 05 46 32 29 54 www.angely.net TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20190328-2019_03_D1-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 1^{er} avril 2019

Affiché le 1er avril 2019

Conseil municipal du 28 mars 2019

N° 1 – Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Rapporteur : Mme la Maire

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à la délibération du Conseil municipal du 16 avril 2014 portant délégation à Mme la Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la séance du Conseil municipal du 7 février 2019.

<u>Décision N° 2 du 27 février 2019</u> : Dans le cadre du développement de sa boutique, le Musée des Cordeliers souhaite proposer à la vente 300 affiches des expositions passées et en cours. Il est décidé de fixer leur prix comme suit :

- affiche 40x60 à l'unité : 1,50 €

<u>Décision N° 3 du 15 mars 2019</u>: Désignation de Me Rajess RAMDENIE, Avocat au Barreau de Paris, demeurant 90 rue d'Amsterdam 75009 Paris, afin de procéder à une mission d'assistance juridique et de conseil concernant un dossier spécifique lié à l'aménagement, au développement et à l'attractivité de la commune.

L'honoraire d'intervention forfaitaire de cette mission à 1 280 € HT soit 1 536 € TTC (selon taux de TVA en vigueur au mois de mars 2019), soit l'équivalent de 8 heures travaillées au tarif horaire de 160 € H.T. correspond aux actes et diligences suivants :

- l'analyse approfondie des pièces et informations transmises ;
- la conduite des recherches doctrinales et jurisprudentielles nécessaires ;
- l'établissement d'une consultation relative à la validité juridique et aux risques attachés aux solutions envisagées et envisageables.

Le Conseil municipal a pris acte du compte rendu des décisions prises depuis le Conseil municipal du 7 février 2019.

Pour extrait conforme, La Maire, Conseillère régionale, Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20190328-2019_03_D1-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 1^{er} avril 2019

Affiché le 1^{er} avril 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.